

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA VILLE D'ALÈS

Service : Animations Culturelles  
et Festives  
Tél. : 04 66 56 42 44  
Réf. : CS/RV/SA/061-2024

#### **Objet : Animations Noël 2024**

**Le maire de la ville d'Alès,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°24\_03\_13 en date du 24 juin 2024 qui donne délégation du conseil municipal à Monsieur le maire, en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la nécessité de faire appel à divers prestataires afin d'organiser les animations de Noël 2024 ;

**Considérant** que cette prestation relève de la famille de nomenclature interne suivante 16-3-05 : services de spectacles musicaux, de danse, de théâtre, de représentation artistique et de cirque, de spectacles de sons et lumières, fournis par des producteurs ou des artistes amateurs ou professionnels et constitue, conformément à l'article R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble homogène de prestations en raison de son unité fonctionnelle propre ;

**Considérant** la nature de cette prestation, que cette dernière ne peut être assurée que par des entreprises ou associations dont les engagements ont fait l'objet d'une consultation financière préalable ;

**Considérant** que, dans ce cadre, les circonstances justifient la passation d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables sur le fondement des articles L2122-1 et R2122-3-1° du Code de la commande publique ;

**Considérant** que les propositions d'animation retenues constituent une offre économiquement avantageuse pour assurer ladite prestation ;

## DÉCIDE

### **ARTICLE 1 :**

Sont retenues les associations ou entreprises suivantes :

- EURL OSP ON STAGE PRODUCTION - SIRET 902 266 972 000 33 , pour un montant de 16 026,80 € TTC (seize mille vingt-six euros et quatre-vingt centimes toutes taxes comprises),
- association CARTOON' SHOW - SIRET 508 469 764 000 49 , pour un montant de 1 790 € TTC (mille sept cent quatre-vingt-dix euros toutes taxes comprises),
- association MODULEVO - SIRET 487 500 969 000 26 , pour un montant de 3 020 € TTC (trois mille vingt euros toutes taxes comprises),
- association MUSIQUEZ VOUS - SIRET 514 879 790 000 12 , pour un montant de 2 800 € TTC (deux mille huit cents euros toutes taxes comprises),
- association AMDV ASSOCIATION MUSICALE DROME VAUCLUSE - SIRET 838 584 530 000 11 , pour un montant de 1 320 € TTC (mille trois cent vingt euros toutes taxes comprises),
- association PENA LES AUX TEMPS TICS - SIRET 492 931 423 000 23 , pour un montant de 1 350 € TTC (mille trois cent cinquante euros toutes taxes comprises),
- entreprise SASU E ONE PRODUCTIONS - SIRET 524 185 782 000 17 , pour un montant de 12 060 € TTC (douze mille soixante euros toutes taxes comprises),
- entreprise CÉVENNES ARTIFICES SARL - SIRET 440 978 385 000 27 , pour un montant de 17 500 € TTC (dix-sept six mille cinq cents euros toutes taxes comprises),
- association L'OCCITANE - SIRET 494 816 374 000 32 , pour un montant de 3 750 € TTC (trois mille sept cent cinquante euros toutes taxes comprises),
- entreprise MAOUCHE MABROUCK (MAB ANIMATIONS) - SIRET 504 445 099 000 14 , pour un montant de 6 000 € TTC (six mille euros toutes taxes comprises),
- entrepreneur individuel Mme Sabrina HALFAOUI – SIRET 981 828 734 000 13, pour un montant de 15 120 € TTC (quinze mille cent vingt euros toutes taxes comprises),
- association DEL FUEGO BAGNO LAISE - SIRET 892 370 719 000 15 , pour un montant de 6 000 € TTC (six mille euros toutes taxes comprises).

### **ARTICLE 2 :**

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 20 DEC. 2024

Le Maire

Max ROUSTAN

